



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES  
Avenue de Lavaux 35  
Case postale 481  
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30  
Fax: 021 557 81 31  
www.ucv.ch  
ucv@ucv.ch

Monsieur Jean-Claude Mermoud  
Conseiller d'Etat  
Chef du DEC  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Pully, le 18 février 2011

## **Politique d'appui au développement économique (PADE)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'importance du sujet cité en titre a suscité notre intérêt le plus vif et nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous prononcer sur cet objet.

En préambule, nous saluons l'objectif d'efficacité de la PADE, en particulier, la formulation des grands enjeux concernant notamment la gouvernance et le développement de l'offre touristique. La pertinence de l'analyse "SWOT", soit la prise en compte des spécificités des différentes régions, en particulier les territoires de montagne, doit elle aussi être relevée.

Quelques points méritent pourtant les réflexions suivantes :

### Remarques générales et politiques :

La PADE couvre la période 2011-2016, alors que les programmes de législature cantonale vont de 2007 à 2012, puis 2013 à 2018. Ce décalage est-il rationnel ?

Il est aussi dit que ce quinquennat correspond aux cycles économiques. Or, ces dernières années démontrent qu'il n'y a pas vraiment de cycle. L'évolution de l'économie vaudoise et suisse est liée à l'économie européenne et mondiale. Par conséquent, les perspectives économiques intrinsèques peuvent être excellentes, mais elles restent soumises aux aléas politiques. Dans ce contexte, parler d'un cycle de 5 ans est quelque peu irréaliste.

Deux objectifs pourraient entrer en conflit : renforcer l'intercantonalité est positif, à condition toutefois d'être attentif à ce que cela ne se fasse pas au détriment des projets régionaux ; ce qui contredirait la volonté politique de favoriser un développement harmonieux de l'entier du territoire vaudois.

### Gouvernance au niveau des services de l'administration :

Concernant le tourisme, le regroupement du SELT et du SDT au sein du même département devrait faciliter les arbitrages et, partant, la modernisation et le développement des infrastructures. Cette opportunité paraît encore assez aléatoire, comme le fait comprendre la remarque sur les conditions administratives figurant au constat 5 de la partie enjeu du tourisme vaudois.

Si la mise en place de synergies transversales entre services de l'état doit être saluée (point 36 page 22) il faudra éviter l'effet pervers qui pourrait déboucher sur un alourdissement bureaucratique et une lenteur décisionnelle. Une collaboration et une coordination **efficaces** entre les services de l'Etat est essentielle pour pouvoir apporter des solutions concrètes dans les meilleurs délais.

« Vaud.ch – lake Geneva region » : L'intégration de ce label dans la stratégie de promotion touristique cantonale laisse sceptiques bon nombre de municipalités. A leur sens, ce nouveau label serait susceptible de :

1. compromettre la primauté et les moyens accordés aux marques porteuses;
2. Complexifier la communication vers le client;
3. La mention « lake Geneva » est discutable. Soit l'objectif de cette marque est de faire la promotion touristique valdo-genevoise et dans ce cas ce nom est justifié. Soit ce n'est pas le but et alors pourquoi ne pas utiliser le nom « Léman » ?

Marques et logos : (constat 4 des enjeux du tourisme vaudois) : il est essentiel de considérer la question du nombre de marques et logos, non en fonction d'une volonté de simplification, mais en fonction du critère de notoriété déterminant l'emploi efficace ou non des petites marques et logos sur les marchés.

Indicateurs et données sources : (points 30 et 32 page 21; développement enjeu 1, axe stratégique 1 dans la partie "enjeux du tourisme vaudois") : La définition des territoires pertinents au niveau du monitoring est essentiel car de nombreux indicateurs de développement ne correspondent au découpage des districts. Ignorer cette question pourrait induire une perte dans le nombre déjà trop limité des données utilisables. Par ailleurs, concernant les indicateurs touristiques, il faut souligner leur insuffisance manifeste pour la définition et le suivi de politiques d'appui.

Dans le cadre de la problématique de l'hébergement (lettre C 1.1 page 29) les données existantes doivent absolument pouvoir être complétées par les données concernant les lits touristiques commercialisés (appartements de vacances et autres formes parahôtelières, avec une clarification des définitions dans ce domaine).

Enfin, concernant l'adéquation de l'offre et de la demande touristique, il est important que le système de reporting et monitoring s'y rapportant (lettre C 3 page 29) permettent non seulement d'éclairer la question de manière nuancée, mais également de la mettre en perspective par rapport aux objectifs plus généraux que les communes se fixent en matière de vitalité socio-économique.

Enjeux structurels (point 39 page 22; lettre A 5 page 26) : si nous sommes convaincus de l'utilité de rationaliser autant que possible les structures, il est important de souligner que chaque association couvre un territoire très divers. Dès lors, une vision unique des prestations et de l'organisation des associations régionales ne peut s'appliquer. L'imposition par le haut de modèles par trop rigides pourrait compromettre la valorisation optimale des spécificités régionales. Ces spécificités constituent un atout touristique à ne pas négliger.

Moyens à disposition des structures (point 41 page 23) : L'enjeu du financement de la nouvelle gouvernance touristique telle que souhaitée juste titre par le Canton pourrait être évoquée plus explicitement dans la PADE. Une fois la rationalisation effectuée, les organismes régionaux en charge des enjeux touristiques devraient pouvoir bénéficier d'un

soutien au sens de la LADE (lettre A 5.5 page 25), soutien indispensable pour la mise en œuvre efficace de la PADE dans le domaine du tourisme.

Repositionnement des offres et nouveaux produits (lettre H 4 page 34) : l'importance de cet axe stratégique doit être soulignée. Il justifie le regroupement des instances du développement et de la promotion touristique.

Favoriser le développement de zones légalisées (lettre I.1 page 36) : ce point de la PADE devra être marqué par la volonté du Canton d'accompagner les projets auprès des instances décisionnelles en matière de police des constructions. A défaut, l'immobilisme guette.

Offre (constat 2 des enjeux du tourisme vaudois) : le diagnostic figurant dans ce constat est approuvé tout en soulignant l'importance particulière du problème d'investissement au niveau du parc immobilier hôtelier.

Renforcer le positionnement et l'attractivité des agglomérations, des centres cantonaux et régionaux (lettre J.1 page 38) : Ce point est pertinent. Nous insistons toutefois sur la nécessité de mettre à disposition des municipalités les outils légaux leur permettant d'atteindre cet objectif.

Economie (constat 3 des enjeux du tourisme vaudois) : Les municipalités « alpines » soulignent l'importance que revêt l'économie touristique non seulement pour les Alpes vaudoises mais aussi la plus value "image" que le tourisme Alpes vaudoises peut apporter dans le cadre de la promotion de la place économique cantonale en général.

Culture : Les grandes infrastructures culturelles dynamisent le tourisme. Cet objet a été d'ailleurs reconnu dans le plan de législature du Conseil d'Etat. Il est important de s'en souvenir à l'heure d'investir.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à notre considération très respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale



Brigitte Dind

Copies: Monsieur Yvan Tardy, Président  
Monsieur Lionel Eperon, chef du SELT